

25 Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60

DGA Patrimoine public et environnement –
Stratégie foncière et immobilière

N° 2025 - D - 251

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC POUR LA MISE A DISPOSITION
D'ESPACES DU CENTRE SPORTIF DE CHAMPNIERS
L'ASSOCIATION BRIE LOISIRS ET CULTURE SECTION
STTBC-AVENANT N°1**

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

Vu, le code général des collectivités territoriales,

Vu, le code général de la propriété des personnes publiques,

Vu, la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attribution du conseil au Président,

Vu, l'arrêté n°99 du 23 mars 2022 de Monsieur le Président subdélégant à Monsieur Gérard DEZIER, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Vu, la décision n°365 en date du 22 novembre 2024 approuvant la convention avec l'association Brie Loisirs et culture section STTBC pour l'occupation d'espaces du centre sportif de Champniers sur un période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024,

Considérant que le site du centre sportif des Montagnes est toujours en cours de cession auprès d'un opérateur économique, GrandAngoulême autorise les associations sportives déjà présentes sur le site depuis des années, à poursuivre l'occupation des salles de sport,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvé l'avenant n°1 à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour la mise à disposition d'espaces sportifs sur le site du centre sportif des Montagnes à Champniers, avec l'association Brie Loisirs et Culture section STTBC (Section de Tennis de Table), dont le siège social est situé rue Saint-Médard à Brie.

Article 2 – L'objet de l'avenant n°1 est de prolonger la durée d'occupation pour une nouvelle période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025.

Article 3 – Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 18 AOUT 2025
Pour le Président,
Le Vice-Président,



Gérard DEZIER

Reçu en Préfecture
Le : 18 AOUT 2025
Affiché ou notifié
Le : 18 AOUT 2025